

Der Grosse Rat Le Grand Conseil
des Kantons Bern du canton de Berne

Donnerstag (Vormittag), 2. Dezember 2021 / Jeudi matin, 2 décembre 2021

Juradelegation / Délégation pour les affaires jurassiennes

30 2021.RRGR.194 Motion 125-2021 Heyer (Perrefitte, FDP)
Der Kanton Bern darf seine Liegenschaften nicht unter Wert veräussern!
Richtlinienmotion

30 2021.RRGR.194 Motion 125-2021 Heyer (Perrefitte, PLR)
Pas de parc immobilier cédé au rabais par le canton de Berne !
Motion ayant valeur de directive

Le président. Nous passons à présent aux affaires de la Délégation jurassienne. Je souhaite la bienvenue à M. le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg ainsi qu'à ses collaborateurs, ou son collaborateur, pour le traitement de l'affaire du point numéro 30 de l'ordre du jour. Il s'agit d'une motion, le débat est libre, le gouvernement propose l'adoption de cette intervention sous la forme d'un postulat. Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive. Elle est proposée par Mme la députée Heyer à qui je cède la parole.

Virginie Heyer, Perrefitte (PLR), motionnaire. Dans cette motion, on a parlé de valeur comptable en voulant être concret et réaliste. On aurait pu parler de valeur de marché sachant qu'elle est plutôt difficile à déterminer pour ce genre de bâtiments – une prison, un tribunal et une école professionnelle. On a aussi mentionné la valeur incendie de ces bâtiments pour information, histoire de donner une idée globale, tout en sachant qu'elle se situe souvent au-dessus des autres valeurs, notamment au-dessus de la valeur officielle.

Dans cette motion, on a également mis l'accent sur l'horizon temporel qui nous paraît être l'élément primordial. Il ne saurait être question pour nous que Moutier soit transféré dans le canton du Jura sans que des éléments clés tels que l'avenir du patrimoine immobilier du canton de Berne situé à Moutier soient clairement définis. La réponse du Conseil-exécutif est purement politique, on l'a bien compris. Cela dit, en déposant cette motion, il était également question de donner un signal politique.

Moutier partira seul, c'est censé être clair pour tout le monde. La question jurassienne est terminée. Cela ne signifie toutefois pas qu'il faut maintenant lâcher l'affaire et laisser la commune partir gratuitement avec tout ce qu'elle souhaite et un parachute doré, tant qu'on y est. En dehors de l'aspect de la valeur à considérer, c'est cela que nous avons voulu dire dans cette motion. Les communes et la population du Jura bernois ont également contribué et profité des bâtiments qui partent avec Moutier. Il est impensable de dire aujourd'hui que Moutier a tout simplement le droit de partir avec le patrimoine bernois situé sur son territoire et qu'on regardera par la suite ce qu'il est possible de faire avec ces bâtiments. En tant qu'élus du Jura bernois, nous avons le devoir de veiller à ce que ce transfert soit juste envers toute la population du Jura bernois et, plus largement celle du canton de Berne. D'autre part, nous estimons que notre région a le droit de récupérer le maximum de cette opération de départ, que cela soit en termes de réinvestissement qui devront être faits dans la région au profit de la population, mais également en termes de capital confiance pour l'avenir. Même si nous comprenons qu'il faut donner une certaine marge de manœuvre au négociateur, nous ne sommes pas d'accord de lui accorder un chèque en blanc et c'était l'intention de cette motion de le dire clairement. Nous avons besoin de certaines garanties en amont du processus de négociation, d'autant plus en ce qui concerne l'avenir de bâtiments à haute valeur symbolique, telle que l'ancienne préfecture, par exemple. Nous réitérons notre demande qu'aucun de ces bâtiments ne soit cédé au rabais au canton de Jura dans le cadre des négociations du concordat. Dans notre

motion, nous laissons également la porte ouverte à la cession de ces bâtiments à un acteur privé. Nous n'excluons pas du tout cette piste qui pourrait se révéler avantageuse.

Plus globalement et à titre personnel, je suis d'avis qu'il faut utiliser chaque minute de ces négociations en ayant à l'esprit le développement du Jura bernois. Il faut faire un maximum d'efforts pour que le départ de Moutier permette de nouvelles opportunités au niveau régional. Dans ce dossier, le canton de Berne doit prendre le lead et faire preuve de visions. Les arguments politiques plaident en faveur du maintien de la motion, d'ailleurs, plusieurs groupes la soutiendraient. Toutefois, il s'agit ici de négociations qui restent à venir et il faut que le canton de Berne ait les meilleures cartes en main pour mener à bien les discussions. Les arguments de notre conseiller d'Etat nous ont convaincus, et nous avons décidé tout récemment de changer cette motion en postulat afin qu'il ait la marge de manœuvre nécessaire. Je crois que le message est clair : nous voulons de la fermeté, une vision stratégique orientée vers l'avenir et que les intérêts du canton de Berne et de la population du Jura bernois soient défendus ardemment. C'est un gros travail qui a déjà débuté et je remercie le Conseil-exécutif et plus particulièrement notre conseiller d'Etat pour l'engagement dont il fait preuve.

Cette motion est donc transformée en postulat. Je vous remercie de votre attention et de votre soutien au postulat.

Le président. La motion a été transformée en postulat. Est-ce que le postulat est contesté ? Est-ce que nous pouvons voter sur le postulat ? – Il est contesté, alors je laisse la parole aux contestataires. La parole est à Mme la députée Riesen à titre individuel.

Maurane Riesen, La Neuveville (PSA), intervenante à titre personnel. Le Conseil-exécutif aurait pu être un peu plus courageux ou honnête et dire non à cette motion parce que, clairement, elle est déplacée et inutile. D'ailleurs, dans sa réponse, le Conseil-exécutif insinue que ce n'est pas pertinent. Je peux imaginer que c'est même presque insultant, pour le conseiller d'Etat en charge de l'affaire jurassienne, que d'insinuer qu'il va céder les bâtiments de Moutier au rabais. Alors, travaillons efficacement, travaillons constructivement et dépassionnons ce débat. Non à cette motion revancharde qui ne sert à rien, non aussi à ce postulat.

Thomas Brönnimann, Mittelhäusern (glp), Fraktionssprecher. Es hat häufig geheissen: «Les vert'libéraux sont les amis du Jura bernois, du Jura, et sûrement du canton de Berne, et plus explicitement des finances publiques du canton de Berne.» Vielleicht ist dieses Geschäft wirklich noch ein paar Worte wert. Es geht hier einerseits um staatspolitische Grundsatzfragen. Der Regierungsrat hat in seiner Antwort gesagt, es gebe dazu noch keine Erfahrungen und Vorlagen. Also wäre es doch vielleicht an unserem Parlament, gewisse Leitplanken zu setzen. Es geht auch um ganz viel Geld. Es hat bei uns einzelne Stimmen gegeben, die sich durchaus sogar mit einer Motion hätten anfreunden können, denn das, was hier verlangt wird, ist eigentlich nicht so viel. Wer sich ein wenig auskennt, weiss, wie das Harmonisierte Rechnungslegungsmodell für die Kantone und Gemeinden (HRM2) funktioniert. Die Buchwerte liegen in der Regel massiv unter den Verkehrswerten. So gesehen, wird eigentlich ein gewisser Minimalstandard eingefordert. Dem hätte man auch als Motion zustimmen können. Wir haben uns aber schlussendlich als Fraktion dazu entschieden, dass wir lieber ein Postulat hätten, weil aus dem expliziten Text nicht ganz hervorgeht, dass man auch noch mit anderen Partnern als mit dem Kanton Jura Geschäfte machen kann. Virginie Heyer hat jetzt zuhänden des Protokolls erläutert, dass sie sich dies vorstellen könnten und es auch so gedacht ist, und jetzt, wo sie gewandelt hat, ist dies eh kein Problem mehr. Wir werden dies einstimmig unterstützen. Es war nicht unverschämt. Wir sind fast die einzige Fraktion, die sich traut, hier drin gewisse Dinge zu sagen. Ich weiss nicht, ob es damit zu tun hat, dass wir im Berner Jura noch keinen Sitz haben. Das wird wohl ändern mit unserem neuen Slogan, dass wir «créateurs d'avenir» sind. Wir trauen uns, hier drin Dinge zu sagen, bei denen ich staune, dass sich sonst fast niemand traut, sie zu sagen.

Wir graben hier nicht wieder irgendein Kriegsbeil aus. Diese Abstimmung ist vorbei, und Moutier wird den Kanton wechseln. Aber sogar jemand wie Maurane Riesen muss doch zugeben, dass dies

hier nichts als fair ist! Um auf das Zivilrecht zu verweisen: Wenn sich zwei Personen scheiden lassen, schaut man doch die vorhandenen Werte an. Man schaut die Errungenschaftsbeteiligungen an. Man schaut alles nüchtern an und trennt sich auf faire Weise. Ja, es ist nicht mehr als das, Maurane Riesen, da muss man sich nicht so echauffieren und so tun, als handle es sich wieder um eine Kampfansage. Deshalb bitte ich Sie, Ratskolleginnen und Ratskollegen, den Regierungsrat zu unterstützen, indem wir dieses Postulat möglichst einstimmig überweisen, vielleicht mit zwei oder drei Gegenstimmen. (*Heiterkeit / Hilarité*)

Tom Gerber, Reconvilier (PEV), porte-parole de groupe. La commune de Moutier quittera le canton de Berne pour rejoindre le canton du Jura. Le parc immobilier du canton à Moutier n'est pas quantité négligeable et le canton de Berne n'a pas à faire de cadeaux : ni au canton du Jura, ni à la ville de Berne, il me semble qu'on en a parlé pas plus tard qu'hier.

Pas céder au rabais des biens immobiliers, justement. La présente motion ne semble pas demander autre chose, au fond, que la mise en application des recommandations de la CGes dans le cadre du rapport du Viererfeld (2021.RRGR.323) ?

Le deuxième élément important de cette motion, c'est le *timing*. Il est important de faire les choses de manière consciencieuse – on en a parlé d'ailleurs aussi hier – et dans le bon ordre : avant de signer le concordat pour le transfert de la ville de Moutier, il faut que les choses, et notamment le transfert des biens immobiliers, soient réglées de manière claire, nette et précise. Une minorité du groupe évangélique accepterait ou aurait accepté la présente motion sous sa forme contraignante. Cependant, il est vrai que le texte comporte la notion de « valeur comptable ». Alors, si cette valeur comptable ne devait, en principe, pas s'écarter ou ne pas être en dessous d'une valeur du marché, dans la pratique, des bâtiments comme une prison, une école sont tout de même des bâtiments un peu particuliers. La majorité de notre groupe aimerait, dans ce sens, laisser une marge de manœuvre au Conseil-exécutif et accepte cette intervention sous forme de postulat.

Marc Tobler, Moutier (UDC), porte-parole de groupe. Voilà, on y est, quelques mois après le vote sur l'appartenance cantonale de Moutier, qui a malheureusement décidé de quitter le canton de Berne, il est déjà temps de discuter du parc immobilier de cette ville qui m'est chère... ville où je suis né, où j'ai grandi, ville pour laquelle je me suis longtemps investi, non pas pour moi-même mais pour ses habitants, pour ses familles, pour notre société. Les immeubles locaux représentent une valeur financière pour notre canton, mais également une valeur sentimentale pour certains habitants. Par exemple, que de souvenirs dans les locaux de l'école professionnelle. Nous, les apprentis agricoles, nous avons les cours d'hiver à Tavannes, mais la formation de maçonnerie était à Moutier. La belle époque désormais révolue...

Et aujourd'hui, cette ville va devenir le parent pauvre d'une histoire soi-disant « historique ». Histoire qui va continuer à déchirer le Jura et le Jura bernois pour quelques fanatiques en soif de pouvoir, où, je le répète, la population n'aura rien.

J'espère que pour Moutier, ville avec un découvert au bilan de presque 2 millions de francs, le Jura sera réellement le salut, comme les autonomistes et les autorités jurassiennes l'ont clamé haut et fort pendant la campagne : « Le Jura sera un avantage, aucun souci financier, tout ira bien ». – « Le Jura se réjouit d'accueillir Moutier. »

Donc, le prix pour de ces bâtiments, fort utiles au Jura, ne devrait dès lors pas être un frein aux changements de canton. C'est pourquoi le groupe UDC accepte le postulat.

Christine Bühler, Romont BE (Die Mitte), Fraktionssprecherin. Der Übergang der Gemeinde Moutier vom Kanton Bern zum Kanton Jura ist eine beschlossene Sache, und er ist auf Anfang 2026 vorgesehen. Es liegt im Interesse aller Beteiligten, dass dieser Termin eingehalten werden kann. Umso wichtiger ist es, dass die Überlegungen zu den sogenannten Detailfragen, wie sie gerne genannt werden, sofort gemacht werden, denn dieser Ablösungskontrakt kann erst unterzeichnet werden, wenn die Detailfragen geklärt sind. Der Kanton Bern ist in Besitz zahlreicher Gebäude, wie wir gehört haben. Diese Gebäude dienen dem Gericht, der Justiz und der Verwaltung, oder es sind Bildungsstätten. Nach dem Weggang Moutiers werden im Kanton Bern hohe Investitionskosten an-

stehen, damit die nötige Infrastruktur wieder aufgebaut werden kann. Der Verkauf der Immobilien in Moutier muss die Neuinvestitionen zumindest teilweise decken. Dieser Vertrag muss auf gegenseitiger Fairness basieren, und jede Partei muss ihre im Voraus gemachten Versprechen jetzt auch korrekt einlösen. Nur so kann die Diskussion um die Zugehörigkeit der Stadt Moutier endlich, endlich beendet werden. Die Mitte-Fraktion unterstützt dieses Postulat einstimmig.

Jean-Luc Niederhauser, Court (PLR), porte-parole de groupe. La présente motion demande au Conseil-exécutif qu'il négocie les bâtiments cantonaux de la ville de Moutier en vue de son transfert dans la République et Canton du Jura à sa juste valeur. Comme le souligne le Conseil-exécutif, il n'existe aucune directive ni aucun critère expliquant comment procéder au partage intercantonal des biens lors d'une modification territoriale entre des cantons. Le transfert d'une ville telle que Moutier sera donc vraisemblablement très complexe ; tant il est vrai qu'il sera nécessaire de tenir compte de nombreux paramètres.

Cependant, contrairement à la commune de Clavaleyres qui a rejoint le canton de Fribourg avec quelques centaines de mètres de routes cantonales et d'éclairages publics, la ville de Moutier, s'en ira avec un patrimoine immobilier important, tant sur le plan financier qu'historique, notamment en ce qui concerne le tribunal et l'ancienne préfecture. Les négociations devront donc impérativement tenir compte de cette réalité afin que le canton de Berne ne soit lésé d'aucune façon.

Certains parlementaires cantonaux jurassiens ont déclaré devant la presse qu'après le transfert de Moutier ils reviendraient sur le cas de la commune de Belprahon, quand bien même la Confédération a considéré que cette affaire était close. Ces déclarations donnent un aperçu assez clair sur les ambitions d'une partie du parlement jurassien. Il est donc impératif que le concordat soit lui aussi signé avant le transfert de la ville de Moutier dans la République et Canton du Jura. Le groupe PLR soutient donc cette motion sous forme de postulat.

Urs Graf, Interlaken (SP), Fraktionssprecher. Unsere Fraktion hätte die Motion klar abgelehnt. Dem Postulat wird überwiegend zugestimmt. Mit der Antwort des Regierungsrates sind wir sehr einverstanden. Wir sind zwar mit den Motionärinnen und Motionären sehr einig, dass der Kanton die Immobilien nicht unter Wert verkaufen darf. Ob dieser Wert jedoch der Buchwert ist, kann nicht generell gesagt werden. Ich bin wie Thomas Brönnimann der Meinung, dass im Einzelfall, oder vielmehr in aller Regel, mehr zu lösen ist als der Buchwert. Aber keine Verhandlungsdelegation darf mit öffentlich publizierten Vorgaben in eine Verhandlung gehen. Dies ist nicht seriös und führt nur zu Nachteilen für die Verhandelnden. Wir vertrauen dem Regierungsrat und gehen davon aus, dass er das Beste für den Kanton Bern tut. Deshalb unterstützen wir diesen Vorstoss mit Überzeugung als Postulat.

Christoph Grupp, Biel/Bienne (Grüne), Fraktionssprecher. Maurane, dommage d'être tombée dans le piège, car une fois de plus, avec cette contestation du postulat on est en plein milieu d'un débat de la question jurassienne. – Es ist eigentlich klar: Wenn Gebäude verkauft werden sollen, sollen sie zu einem korrekten Preis verkauft werden. Deshalb hätte hier drin sonst niemand bestritten, dass dieses Postulat entsprechend überwiesen wird. Wenn man jedoch genau hinschaut, was in der Motion steht, merkt man schon, dass hier einmal mehr ein Pfeil abgefeuert wurde, indem man zum Beispiel die GVB-Werte aufführt, denn diese haben mit einem Verkaufspreis, insbesondere unter Staatswesen, gar nichts zu tun. Der Buchwert ist ein guter Anhaltspunkt. Der Verkehrswert hingegen ist schon bei einem Schulhaus, das man transferiert, schwierig zu bemessen. Aber grundsätzlich ist es richtig, dass es korrekte Preise sein sollen.

Mit der Zuspitzung, dass man nur vom Kanton Jura als Käufer spricht, und dass man daran noch die weiteren Verhandlungen knüpft sowie die Frage, ob man diesen «Accord» unterschreiben kann oder nicht, ist es tatsächlich einmal mehr ein Angriff, und dieser ist nicht dienlich. Er ist auch sachlich nicht dienlich, wie die Regierung ausgeführt hat, denn es könnten auch ganz andere künftige Eigentümer in Frage kommen als der Kanton Jura. Es gibt ein Beispiel aus den letzten Jahren: Das Spital wurde an eine AG verkauft. Es war nicht der Kanton Jura, der es gekauft hat. So kann man sich durchaus vorstellen, dass auch weitere Vermögenswerte an andere künftige Besitzer gehen

könnten als an den Kanton Jura. Wenn man diese Verhandlungen an solche Dinge knüpft für ganz andere mögliche künftige Besitzer, ist dies nur sinnlos und nur eine politische Debatte. Deshalb: Ja zu korrekten Verkaufspreisen, aber nicht unter dem Damoklesschwert der Jura-Debatte. Die Grünen stimmen dem Postulat zu.

Jakob Schwarz, Adelboden (EDU), Fraktionssprecher. Ich kann mich kurzfassen: Die EDU-Fraktion unterstützt das Anliegen der Motion vollumfänglich, dass diese Liegenschaften zu reellen und fairen Preisen weitergegeben werden sollen. Wir haben jedoch auch Verständnis für das Anliegen der Regierung, die gerne einen gewissen Spielraum hätte. Da es sich hier jedoch um eine Richtlinienmotion handelt, hätten wir auch eine Motion unterstützt. Wir werden selbstverständlich auch das Postulat einstimmig unterstützen.

Roland Benoit, Corgémont (UDC), comotionnaire, intervenant à titre personnel. C'est également à titre de comotionnaire que je m'exprime et j'aimerais vous rendre attentif sur le dernier paragraphe de la motion qui a été transformée en postulat et vous recommander de lire encore une fois ces lignes. Nous demandons au Conseil-exécutif de ne pas signer le concordat tant qu'une solution ferme n'aura pas été trouvée avec le canton du Jura pour la reprise de chaque bien immobilier et au moins à sa valeur comptable. Je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit à cette tribune, j'aimerais remercier M. Brönnimann qui a bien répondu à Maurane Riesen concernant le partage des biens : c'est exactement cela que nous demandons. N'oublions pas non plus que le patrimoine immobilier cantonal qui est situé à Moutier, a été construit par et pour servir le district de Moutier et ensuite pour le Jura bernois. Donc, ce patrimoine immobilier n'appartient pas à la ville de Moutier et nous devons, et j'espère que le gouvernement le fera également, dans le cadre du traitement de ce postulat, en tenir compte. Merci d'accepter ce postulat.

Sandra Roulet Romy, Malleray (PS), intervenante à titre personnel. Je ne vais pas m'attarder sur ce débat qui a déjà été bien développé. J'ai cosigné cette motion dans l'intérêt d'abord de notre canton, mais aussi dans celui de la République et Canton du Jura afin que les modifications territoriales mais aussi les valeurs financières des bâtiments de Moutier soient définies avant la signature du concordat. Pour moi, c'est plus de transparence, plus de clarté et d'équité.

La réponse du Conseil-exécutif m'a convaincue de soutenir le postulat plutôt qu'une motion, dans le but de lui laisser une plus grande marge de manœuvre et de trouver une solution contractuelle et consensuelle entre les deux cantons. Je vais donc soutenir le postulat.

Le président. La parole n'est plus demandée, je me tourne du côté de M. le conseiller d'Etat – qui souhaite la prendre.

Pierre Alain Schnegg, directeur de la DSSI. Le transfert de Moutier dans le canton du Jura, Berne désire le faire le plus rapidement possible, mais nous ne sommes pas seuls à déterminer le tempo. Pour rafraîchir la mémoire à certains, j'aimerais juste mentionner que nos équipes de négociateurs ont dû patiemment attendre d'avoir quelqu'un en face à la table des négociations.

Le transfert de Moutier, oui, mais pas n'importe comment : ce transfert ne se fera pas non plus sur la base d'un chèque en blanc. Le transfert de Moutier, oui, mais pas aux dépens du reste de la population francophone du canton de Berne, respectivement de toute sa population.

Pour que nous puissions mener des négociations, nous avons besoin d'une certaine flexibilité, c'est la raison pour laquelle le gouvernement vous invite à accepter cette motion sous la forme d'un postulat.

Le président. Nous allons voter si la parole n'est plus demandée. Affaire du point numéro 30 de l'ordre du jour : les député-e-s qui acceptent cette intervention sous la forme d'un postulat votent oui, celles et ceux qui la rejettent votent non.

Abstimmung / Vote

2021.RRGR.194: als Postulat / sous forme de postulat

Annahme / Adoption

Ja / Oui	134
Nein / Non	4
Enthalten / Abstentions	3

Le président. Vous avez accepté cette intervention du point numéro 30 sous la forme d'un postulat. Nous quittons les affaires de la Délégation jurassienne pour les affaires de la DSI.